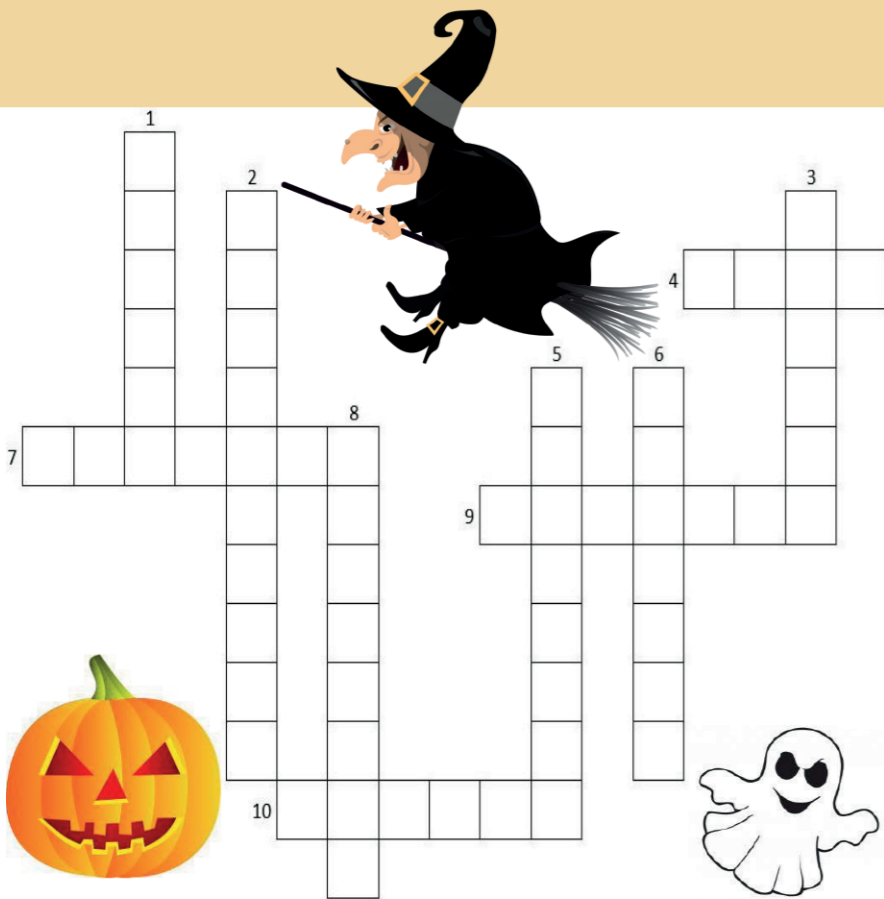


Mot croisé Halloween :



HORIZONTAL :

- 4 . Animal de couleur noire, emblème d'halloween
- 7 . Ce que chassent les enfants lors de cette fête
- 9 . Personnage du monde des morts qui sert fréquemment de déguisement
- 10 . Avec le noir, autre couleur d'Halloween

VERTICAL :

- 1 . Nom de la fête celte, ancêtre d'Halloween
- 2 . Elle peut être transformée en tête de monstre, ou en soupe
- 3 . Maison habitée par des esprits et autres fantômes
- 5 . Toile avec laquelle on peut décorer sa maison
- 6 . Mois dont le dernier jour correspond à la date d'Halloween en France
- 8 . Emblème d'Halloween souvent muni d'un balai



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Après un été très chaud et sec, l'automne nous apporte sa pluie salvatrice, sa fraîcheur matinale et la magnificence de ses couleurs. Je tiens à vous remercier, riverains et usagers pour votre compréhension et votre patience lors de la réalisation des travaux de voirie réalisés sur notre commune. Les dernières interventions pour la pose des mobiliers urbains (garde-corps, banc et divers...) et le marquage au sol, seront réalisées courant Novembre. Un problème technique concernant la borne d'introduction du nouveau dépôt de verre a retardé sa mise en service, une borne provisoire sera posée semaine 43.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé et validé par la Préfecture, ce P.L.U. est consultable sur le site internet « Géoportail urbanisme accueil ».

Le projet commune nouvelle avance, des groupes de travail associant les élus des cinq communes seront mis en place prochainement afin d'établir un état des lieux sur différentes thématiques (urbanisme, forêt, tourisme, budget.....), affaire à suivre.

Le conseil municipal travaille dès à présent sur le nouveau programme d'investissement 2023, les dossiers sont nombreux, chaque commission présentera son projet en réunion de conseil afin de définir le programme d'investissement final, nous ne pourrions malheureusement réaliser tous les projets, il va falloir faire des choix.

Je vous souhaite à toutes et à tous chers administrés un bel et agréable automne.

Bien à vous,

Le Maire, Lucien Benméhal

Téléthon 2022 :

Message de l'Association des Commerçants et Artisans de Montbenoît (ACAM)

BESOIN DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

Nous avons le plaisir de retrouver la manifestation du TELETHON dans notre Saugeais, à GILLEY les 2 et 3 décembre 2022.

L'Association des Commerçants et Artisans de Montbenoît (ACAM) s'est engagé à participer et recherche des BÉNÉVOLES pour compléter son équipe !

Alors, si vous avez un créneau de 2 heures ou plus à consacrer pour cette grande cause, merci de contacter soit, Manu LAB au 06 02 13 93 21 ou Angélique JACQUOT au 06 80 48 19 77.

D'avance, un grand Merci pour votre engagement au service de cette noble cause !

Des sacs en tissus au profit du téléthon sont en vente au tarif de 6€ dans les commerces du village.

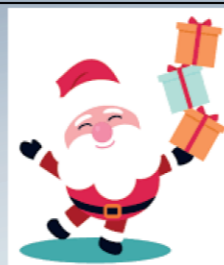


Noël de la commune :

La mairie organisera le Noël des enfants du village de 0 à 10 ans le dimanche 11 décembre après-midi.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Réserver dès maintenant votre après-midi.



Le chiffre:

2000

C'est le nombre d'habitants de nos 5 villages

Environnement :

Une prairie fleurie a trouvé sa place à Montbenoît devant l'hôtel à insectes : elle a réussi à supporter la sécheresse de cet été pour offrir, en plus d'un massif coloré, le gîte et le couvert à nos amis les insectes.



Solution du mot croisé : 1. Samain 2. Citrouille 3. Hantée 4. Chat 5. Arraignée 6. Octobre 7. Bonbons 8. Sorcière 9. Fantôme 10. Orange

Pique nique du village :

Le dimanche 11 septembre, à l'invitation du conseil municipal, une quarantaine de participants se sont réunis dans la salle de convivialité pour le premier pique-nique communal. Après une présentation de tous les convives, c'est dans un esprit convivial et sympathique que s'est terminé, tard pour certains, ce repas tiré du sac. Le bilan est positif, l'occasion de faire connaissance avec de nouveaux habitants de la commune prend tout son sens. Opération à renouveler : un grand merci à tous les participants !



Informations : Que faire en cas de grêle :

Si vous avez des dégâts à déclarer, contactez votre assureur selon les modalités suivantes :

- Déclarer obligatoirement sous 5 jours votre sinistre à l'assurance,
- Envoyer les photos des dégâts constatés et conservez tous les objets endommagés car ils pourront être examinés par votre assureur,
- Quand c'est possible, retrouver les factures des objets en question pour les fournir à votre assureur.

Effectif 2022/2023 à l'école intercommunale du Pays de Montbenoît :

PS-MS : 25 élèves	CP : 23 élèves
PS-MS : 25 élèves	CP CE1 : 17 élèves
GS 25 : élèves	CE1-CE2 : 20 élèves
CE2 : 23 élèves	CM1 : 27 élèves
CM1-CM2 : 25 élèves	TOTAL : 210 élèves

Les pneus hiver obligatoires depuis le 1^{er} novembre

Depuis le 1^{er} novembre 2021, les pneus hiver sont obligatoires en zone montagneuse. Cela signifie que tous les véhicules qui circulent en montagne durant la période hivernale – soit du 1^{er} novembre au 31 mars - doivent impérativement être munis de pneus hiver ou de chaînes pour circuler dans notre secteur du Haut Doubs. L'obligation de pneus hiver a pour objectif de limiter les embouteillages dans les régions montagneuses, notamment à l'approche des stations de ski, mais surtout d'améliorer la sécurité des usagers sur les routes souvent enneigées voire verglacées. Cela permet ainsi d'éviter des situations de blocage, lorsque des voitures non ou mal équipées se retrouvent de travers, au milieu des routes, sans pouvoir se dégager, et bloquent la circulation.

Association « Saugeais en forme »

Le club de gym est ouvert à tout le monde. Nous pratiquons de la gym d'entretien, c'est une gym douce, de l'équilibre et de la coordination, le tout dans une bonne ambiance. Ces cours ont lieu : le lundi matin de 9 heures à 10 heures à la salle de convivialité à Montbenoît. La cotisation est de 35 euros pour l'année. Les personnes intéressées peuvent joindre Mme DELGRANDI Christine au 03 81 38 13 94.



Travaux engagés au village.

Cette fin d'année est marquée par l'aboutissement de nombreux travaux d'infrastructure routière et piétonne sur notre commune.

Un cheminement piéton a été réalisé entre les lotissements et le centre bourg. Désormais, nous pouvons circuler en toute sécurité, sur les nouveaux tronçons de trottoirs qui permettent cette continuité piétonne. Nous appelons cela une liaison douce. La rue de l'abbaye sort des ténèbres, cette rue est le trait d'union qui relie désormais le haut et le bas du village, quoi de plus naturel que de placer quelques poteaux d'éclairage public afin de favoriser les déplacements non polluants (comme c'est la mode). Au niveau du cimetière, la benne à verre se fait discrète car désormais enterrée afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement. Un tapis d'enrobé entièrement refait à neuf a été posé sur le parking du cimetière ainsi qu'au niveau de l'entrée du lotissement Bief de la charlotte avec l'élargissement de l'axe d'entrée ainsi que le traitement des eaux de ruissellement qui devenait urgent.

Au niveau de la rue du moulin, après concertation avec les riverains, des travaux d'aménagement permettent désormais d'offrir à chacun un accès dans des conditions optimales. C'est une réelle satisfaction pour le conseil municipal de voir ces travaux s'achever pour le bien-être de tous ! C'est un peu cela finalement le bien vivre ensemble.



Projet de commune nouvelle :

Le 26 septembre dernier, sur invitation du Président du Syndicat du Pays de Montbenoît, les conseillers municipaux des cinq communes membres étaient invités à une réunion d'information dans la salle Gabrielle Pourchet. Au préalable, les conseillers municipaux des communes de Hauterive la Fresse, La Longeville, Montbenoît, Montflovin et Ville du Pont ont délibéré sur l'idée d'enclencher une réflexion de fusion de nos villages en « commune nouvelle ».

Une commune nouvelle est un regroupement de plusieurs communes contiguës. Elle est créée à la demande des conseils municipaux. Lors de sa création, la commune nouvelle se dote d'un conseil municipal transitoire, en attendant les prochaines élections municipales de 2026.

Au 1er janvier 2021, la France compte 778 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire national, regroupant plus de 2 500 communes et 2,5 millions d'habitants.

Dans un contexte particulier marqué par des attentes fortes des habitants en matière sanitaire, sociale, économique et environnementale, la commune nouvelle peut être un moyen pour les communes d'unir leurs forces, dans une logique de mutualisation afin de réaliser des économies d'échelle mais aussi de porter de nouveaux projets d'investissements et des services à la population. Elle peut être une réponse aux enjeux d'aménagement du territoire.

Afin de concrétiser cette démarche, des commissions vont être créées avec la participation d'élus issus de nos villages. En finalité, une charte définira les engagements et les obligations régissant cette nouvelle commune. Cette démarche demande beaucoup d'implication des élus. C'est au terme de ce travail de fond que nous pourrons parler officiellement de commune nouvelle. Plus de précisions vous seront apportées au fur et à mesure de l'avancée des travaux.